

Membres en exercice

15

Présents à la séance

10

Votants

14

Conseil Municipal
convoqué le **05/05/2017**

- 1 -

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017

Etaient présents : Mme ARNOULT Barbara, Mr BALVAY Pierre-Yves, Mr DEBIZE Laurent, Mme DEBOURG Laurence, Mme JUGNET Michelle, Mr LACORNE Fabien, Mr LIGERON Patrick, Mr PERRON Ludovic, Mr SEGARD Nicolas et Mr TOUZOT René.

Excusés : Mr BACHELET Patrick, Mr BOUCHET Cédric, Mme CHARTOIS Evelyne, Mr CORNIER Gilbert, Mr DEGLETAGNE Jean-Benoît.

Pouvoirs : Mr Bachelet Patrick a donné pouvoir à Mr Balvay Pierre-Yves, Mr Bouchet Cédric a donné pouvoir à Mme Arnoult Barbara, Mr Cornier Gilbert a donné pouvoir à Mme Jugnet Michelle et Mr Degletagne Jean-Benoît a donné pouvoir à Mr Touzot René.

I – APPROBATION PROCES VERBAL DU 7 AVRIL 2017

Le compte rendu est adopté et signé.

II – RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE – STE DE CHASSE PAR MONT ET PAR VAUX **- Délibération n° 3017376 -**

Mme Jugnet expose au Conseil que le bail de location de la chasse est arrivé à expiration le 31 Mars 2017 et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail de location du droit de chasse sur les propriétés communales à la Société de Chasse de Sologne et Berzé le Châtel "Par Monts et par Vaux", pour une durée de trois années à compter du 1er avril 2017, fixe à 125.00 € le montant de la location annuelle à verser dans la caisse du Receveur Municipal le 1er AVRIL de chaque année et autorise le Maire à signer le bail de location.

III – HAMEAU DE L'EAU VIVE : REPRISE DES LOCAUX PAR LE SYNDICAT **- délibération n° 2017377 -**

Madame Jugnet informe le Conseil que l'ensemble des Maires et délégués des communes adhérentes ont été conviés à une réunion le 5 avril en présence du cabinet comptable Fogex et de l'Agence Technique Départementale, pour une présentation sur le devenir de la résidence de l'Eau Vive. Elle rappelle que le terrain sur lequel est construite la résidence appartient à la commune de la Roche Vineuse, et que les résidences sont gérées par l'Opac de Saône et Loire. Pour les bâtiments A et B, le bail arrive à échéance le 23 février 2018 et le 19 mai 2022 pour les bâtiments C et D. Il est étudié la reprise des deux ensembles immobiliers en gestion directe au 23 février 2018, impliquant une rupture anticipée du second bail générant une indemnité due à l'Opac sur la base des loyers restant à percevoir, d'un montant estimé de 650 000 € (négociations en cours). Dans ce cas, la résidence prendrait le statut de « Résidence Autonomie » modifiant les critères d'admission qui ne seraient plus basés sur les ressources mais sur le degré de dépendance des personnes. Des travaux seraient également à prévoir pour une remise aux normes des bâtiments, estimés à environ 1 489 000 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour la transformation en Résidence Autonomie, sous réserves :

- Que les habitants des communes adhérentes au syndicat, soient prioritaires lors de l'attribution d'un logement (maintien des conditions actuelles d'attribution),
- Que l'échelle des tarifs pratiquée aujourd'hui soit maintenue pour permettre l'accès aux demandeurs les plus modestes,
- Que le principal critère d'attribution, après celui de la commune de résidence, ne soit pas lié aux ressources du demandeur (ne pas privilégier un demandeur aux revenus plus importants par rapport à un demandeur plus modeste),

- Que l'attribution des logements soit confiée à une commission composée d'élus des communes adhérentes.
- Que lors de la prochaine mandature, la Présidence du syndicat soit assurée par un élu en exercice d'un des conseils municipaux des communes membres.

IV – INFORMATIONS

4-1 – Départ à la retraite de Sylvaine, employée communale : Vendredi 9 juin 2017 à 19 heures salle Communale.

4.2. – Mâconnais Beaujolais Agglomération : prochain conseil des Maires le jeudi 22 juin 2017 à Sologny, Salle Communale.

4.3. – Commission Jeunes : prochaine réunion : lundi 29 mai 2017 à 19 heures.

V – ELECTIONS LEGISLATIVES 2017 : TENUE DU BUREAU DE VOTE

Les élections législatives 2017 auront lieu les dimanche 11 et 18 juin 2017. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Un tour de table est fait pour la tenue du bureau de vote pour les deux tours.

VI – QUESTIONS DIVERSES

6.1. – Ecole Sologny remise du Prix Racouchot : Madame Jugnet rappelle que le Jury du prix Louis et Madeleine Racouchot a décerné un prix à l'école de Sologny en se basant sur l'importance des travaux réalisés. Un chèque sera remis à la coopérative scolaire. Une cérémonie a eu lieu le mardi 9 mai à 16 heures à l'école de Sologny.

6.2. – Travaux Enedis sur le réseau 20 000 volts Sologny : Madame Jugnet informe le Conseil que des travaux d'amélioration du réseau 20 000 volts à Sologny, (Le Bourg, la Bergère, le Cottier, La Brosse, le Clos, le Déchat et La Croix Blanche) vont débiter fin juin. Pour ce faire, Enedis va installer 5 groupes électrogènes et provoquer quelques brèves coupures. Un arrêté pour la réglementer la circulation et le stationnement des véhicules près des groupes électrogène sera établi. Une information concernant les coupures d'électricité sera faite par Enedis et dans les panneaux municipaux.

6.3. – Elagage des arbres le long de la voie SNCF : Mr Touzot informe le Conseil que la première partie des travaux d'élagage des arbres dangereux en bordure de l'emprise SNCF ont été réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 mn.